

# UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR VOS PROJETS



Communauté d'Agglomération  
**Maubeuge-Val de Sambre**

## Un tissu industriel dense et diversifié

Avec des donneurs d'ordre comme Menisseez, Framatome, Jeumont Electric, Vallourec et Renault Electricity, le territoire dispose d'un tissu industriel axé sur l'agroalimentaire, l'énergie, la métallurgie et l'automobile, qui alimente un important réseau de PME sous-traitantes. Sa situation géographique au carrefour des grandes villes européennes et sa proximité avec la Belgique lui donnent un avantage stratégique pour les marchés au Nord et à l'Est.

## Des partenaires pour vos projets

- **Territoire Rev3**  
*(Troisième Révolution Industrielle)*
- **Un laboratoire universitaire dédié aux matériaux**

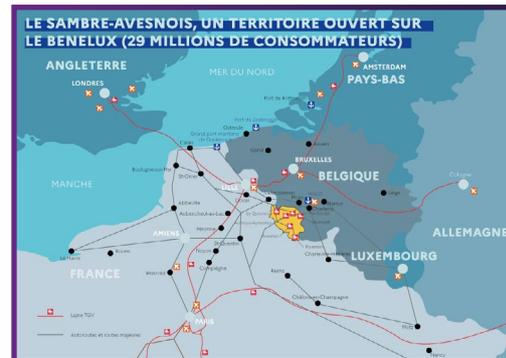
## Un territoire transfrontalier, ouvert vers la Belgique

### Le marché belge à proximité grâce aux plateformes portuaires

- Port Autonome de Centre et de l'Ouest du Hainaut (PACO)
- Port Autonome de Charleroi (PAC)
- Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)
- Le port de Zeebrugge, nœud crucial pour le trafic international des automobiles

### Des synergies avec les réseaux d'affaires belges

- MecaTech, pôle de compétitivité dédié au génie mécanique (Namur)
- GreenWin, pôle de compétitivité finançant la génération d'hydrogène décarboné



# DES OUTILS MOBILISÉS AU SERVICE DES INVESTISSEURS ET DES ENTREPRISES



Communauté d'Agglomération  
Maubeuge-Val de Sambre

## Une fiscalité locale propice à l'implantation et au développement des entreprises

- Exonération temporaire de CFE en faveur des jeunes entreprises innovantes et des jeunes entreprises universitaires
- Exonération de 5% de CFE pour les entreprises ayant une activité commerciale ou artisanale (micro/petite et moyenne entreprises) dans des zones de revitalisation de centres-villes
- Exonération temporaire de CFE en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements repris ou créés
- Exonération temporaire de CFE en faveur des créations et extensions d'établissements

## Des dispositifs nationaux pour accompagner les investissements dans les domaines de l'industrie et du logement

- Territoires d'Industrie, qui permet l'accès au fonds d'accélération des investissements industriels
- L'Action Cœur de Ville (ACV) et l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) qui permettent de bénéficier de l'avantage fiscal Denormandie pour la rénovation de l'habitat ancien
- Territoire Pilote de la Sobriété Foncière, permettant aux programmes de logements neufs de bénéficier d'une majoration de l'aide Action Logement
- Le Pacte pour la Réussite Sambre-Avesnois-Thiérache, qui flèche des fonds spécifiques pour le traitement des friches

Le service Développement Économique de la CAMVS reste disponible pour répondre à toutes vos questions via téléphone au **03 27 53 04 53** ou par mail : [deveco@amvs.fr](mailto:deveco@amvs.fr).

